

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3219

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Villeurbanne - Décines Charpieu - Meyzieu - Vaulx en Velin

objet : **Projet connexe à LEA - Bilan de la concertation pour le projet de piste cyclable le long de LEA**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de proposer au Conseil de délibérer sur le bilan de la concertation relative au projet connexe à LEA pour les travaux destinés à assurer la continuité des cheminements modes doux le long de LEA entre la Part-Dieu et Meyzieu ZI.

Par délibération en date du 17 octobre 2005, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Celle-ci s'est déroulée du 24 octobre au 2 décembre 2005 :

- un registre a été déposé dans chaque mairie concernée,
- des panneaux explicatifs et un dossier plus détaillé ont également été exposés,
- des réunions publiques se sont tenues le 17 novembre 2005 à Décines Charpieu et le 22 novembre 2005 à Meyzieu, elles ont rassemblé environ 120 personnes.

Le dossier de ladite concertation détaille les questions et remarques qui ont été transmises au Conseil par ces différents moyens ainsi que les réponses que la Communauté urbaine peut y apporter.

La majorité des remarques concerne la forte adhésion de la population au projet.

Les autres sujets abordés ont été principalement :

- les jonctions avec l'Anneau bleu,
- la traversée de la Part-Dieu,
- les aménagements aux carrefours,
- les revêtements,
- la séparation piétons-vélos.

Il faut noter deux demandes de cheminement pour les piétons supplémentaires à Décines Charpieu pour accéder aux stations qu'il faudra étudier et éventuellement ajouter au projet.

Cependant, aucune remise en cause importante n'a eu lieu et ce projet recueille une majorité d'avis favorables.

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de la procédure.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation pour le projet de piste cyclable le long de LEA à Lyon 3°, Villeurbanne, Décines Charpieu, Meyzieu et Vaulx en Velin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,